



# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le  
Conseil  
Municipal doit être composé : 43  
Nombre de Conseillers en  
exercice : 43  
Nombre de Conseillers présents  
à la séance : 42

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal  
Séance du 13 mars 2024

## OBJET :

DE-24-03-1-11) CONVENTION DE RESERVATION DE LOGEMENTS AVEC LA SOCIETE IMMOBILIERE 3F POUR L'ACQUISITION-AMELIORATION D'UN IMMEUBLE DE 16 LOGEMENTS SOCIAUX SIS 11, RUE DES LAITIÈRES

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi treize mars à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 29 février 2024 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE-GOURDY, Mme GAUVAIN, M. GIRARD, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme SERVIAN, M. PITAVY, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, Mme BOILOT, M. MICHON, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, M. EPINAT, Mme BALAGNA-RANIN, M. POLITZER, Mme FOURNIER, M. BEUZELIN, Mme DARNAULT, Mme LIEVYN.

Absents excusés : M. LAFON (pouvoir à Mme LIBERT-ALBANEL).

Absents : .

Secrétaire de séance : Mme RANIERI

*Le Conseil...*

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2252-1 et L 2252-2 ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 13 mars 2023 accordant la garantie d'emprunt contractée par la société immobilière 3F, afin de réaliser l'acquisition-amélioration d'un immeuble de 16 logements sociaux (5PLAI/3PLUS/8PLS) sis 11, rue des Laitières à Vincennes;

Considérant la convention proposée, réservant 3 logements à la Ville et fixant les obligations de la société immobilière 3F en contrepartie de la garantie de l'emprunt octroyée pour cette opération ;

Après avis de la commission Travaux, Cadre de Vie, Grands projets, Développement durable, Inclusion du 07 mars 2024,

## D É L I B È R E

*à l'unanimité,*

ARTICLE I : Approuve la convention réservant 3 logements à la Ville et fixant les obligations de la société immobilière 3F en contrepartie de la garantie d'emprunt accordée afin de réaliser l'acquisition-amélioration d'un immeuble de 16 logements sociaux (5PLAI/3PLUS/8PLS) sis 11, rue des Laitières ;

ARTICLE II : Madame le Maire est autorisée à signer ladite convention ainsi que tous les documents à intervenir pour la bonne suite de cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance

***Signé***

Le Maire

***Signé***

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20240313-Imc1H11630H1-DE Date de réception en Préfecture : 18/03/2024 Date de Publication : 18/03/2024
--